

Votre région | Faits divers & Justice

## Isère | Savoie Sondages géotechniques du Lyon-Turin : les recours des opposants rejetés



Plusieurs associations et collectifs d'opposants au Lyon-Turin avaient [saisi, en référé, le tribunal administratif](#) de Grenoble pour faire suspendre les arrêtés par lesquels les préfets de l'Isère et de la Savoie avaient autorisé SNCF Réseau et les entreprises mandatées à pénétrer sur les propriétés privées pour les besoins de sondages géotechniques. Ceux-ci concernent le tracé des "accès français" du Lyon-Turin, de Saint-Exupéry (Rhône) à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Les requérants mettaient notamment en avant le risque de dommages aux terrains pouvant donner lieu à des remises en état, et contestaient donc le caractère d'étude des travaux envisagés. Le tribunal a rejeté cette argumentation, estimant « qu'aucun des moyens invoqués [n'était] de nature à créer un doute sérieux sur la légalité » des arrêtés.